

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/43

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le TREIZE DÉCEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/12/2022

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE, Carole DECHAVANNE, Dominique ALLOIN

Secrétaire : Franck FOUILLAND

Délibération publiée le 13/01/2023

DÉCLARATION PRÉALABLE POUR CLÔTURES, RAVALEMENTS DE FAÇADES ET PERMIS DE DÉMOLIR

Monsieur le Maire informe son conseil que sans délibération du Conseil pour instaurer la déclaration préalable pour les travaux de clôtures, de ravalements de façades et de démolition, les pétitionnaires n'auront pas à déposer de dossiers pour ce type de travaux. L'absence de dépôt de dossier rendrait caduques les prescriptions actées en la matière par le PLU.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE d'instaurer l'obligation de déclaration préalable pour les travaux de clôtures et de ravalement de façades.**
- **DÉCIDE d'instaurer l'obligation de permis de démolir pour les travaux de démolition.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui pourraient être utiles à l'exécution de la présente délibération.**
- **DIT que le service ADS de Charlieu Belmont Communauté sera informé de cette décision.**

Fait à JARNOSSE, le 3 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Franck FOUILLAND

